



**ASSEMBLEE GENERALE
LIMOGES – 20 octobre 2023**



ORDRE DU JOUR

- **Mot d'accueil**
- **Rapport d'activité 2022 – 2023**
- **Rapport financier 2022 – 2023 (Compte de résultat)**
- **Budget prévisionnel 2023 – 2024**
- **Le Statut des Educateurs : principales modifications votées à l'AG de la FFF en juin 2023**
- **Projet d'amélioration de l'encadrement technique des équipes : bilan des travaux**
- **Nouvelle filière de formations : échanges, équivalences...**
- **Questions diverses**
- **Apéritif**



ORDRE DU JOUR

- **Sur 51 personnes mandatées par le GEF**
 - **39 présentes**
 - **9 excusées**

- **17 personnes invitées + d'autres non recensées soit une centaine de personnes dont :**
 - **Présidents d'AEF**
 - **Autres**



Mot d'accueil du Président

Le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des Délégués Départementaux.

Il salue la présence de nombreux présidents d'AEF départementales et régionales et les remercie de l'intérêt qu'ils portent à notre syndicat. Il rappelle à ceux qui n'ont toujours pas désigné de Délégué Départemental qu'il est toujours possible d'effectuer cette démarche. Il est en effet primordial que le GEF soit représenté sur l'ensemble du territoire, y compris dans les DOM – TOM !

Il salue également la présence de Gérard BELLEHIGUE, président de l'AEF Nationale qu'il sait attaché à notre syndicat et à la complémentarité avec l'AEF.

Il remercie chaleureusement les collègues de l'AEF 87 qui ont permis l'organisation de cette Assemblée générale dans cette salle très originale.

Avant de terminer, il souhaite présenter chaque membre du Conseil Syndical qui œuvre à ses côtés tout au long de la saison. (Voir liste ci après)

Enfin, une fois n'est pas coutume, cette introduction sera brève car le Conseil Syndical souhaite donner la priorité à des échanges avec l'ensemble de l'Assemblée sur des sujets d'actualité qui sont très importants pour l'avenir des éducateurs.



GEF - Membres du Conseil Syndical 2020-2024					
Nom	Prénom	Fonction		Région	Département
BESNARD	Maurice	Membre	IND	Bretagne	Ile et Vilaine
CHANCEREL	Jacques	Membre	IND	Normandie	Seine Maritime
HAUSSLER	Jean Luc	Président	AEF	Auvergne Rhone Alpes	Rhône
ILY	Hervé	Membre	AEF	Bretagne	Finistère
JOUFFROY	Jean Luc	Membre	AEF	Bourgogne F.C.	Doubs-TB
LATTE	Gilles	Vice Président Secrétaire	AEF	Pays de la Loire	Maine et Loire
LOUIS	Daniel	Trésorier adjoint	AEF	Paris IDF	Seine et Marne
MICONNET	Bernard	Membre	AEF	Méditerranée	Provence
PORNIN	Christian	Trésorier	IND	Paris IDF	Hauts de Seine
Référents Régionaux hors les membres du Conseil					
ALPHON LAYRE	Arnold			Occitanie	
KETLAS	Mohamed			Grand Est	
BOUCHER	Hugues			Bourgogne F.C.	
PORTENSEIGNE	Hervé			Centre Val de Loire	
FRIQUET	Pierre			Nlle Aquitaine	
				Corse	
				Hauts de France	



Rapport d'activité 2022 - 2023



NOMBRE DE COTISANTS

1306

(4660 AEF soit 28%)

Légère baisse. (1476 en 2021 - 2022)

(Tous adhérents à l'AEF)



ACTIVITES

- **CONSEIL SYNDICAL : 2 réunions visio, 1 présentielle**
- **CFSEEF : Gilles Latté (1 réunion mensuelle)**
- **COPIIL CFSEEF : Jean Luc Haussler (6 réunions)**
- **CRSEEF : 1 réunion par mois en moyenne en ligue (10/13)**
- **JURYS BMF – BEF : 10/14 ligues métropolitaines**



ACTIVITES

Le Président J. Luc Haussler a représenté le syndicat dans les instances suivantes :

- **Groupe encadrement technique (4 réunions)**
- **IFF :**
 - **BEF – BMF : (2 réunions) + 1 courrier de soutien pour le BMF**
 - **CFA métiers football : membre du Conseil Perfectionnement : (1 réunion)**
- **Jury Certificat Cadre Technique : (2 jurys)**



DEVELOPPEMENT

- **DELEGUES DEPARTEMENTAUX : 43 /88 AEF Départementales**

Constat: difficultés de recrutement = certains Présidents d'AEF peu réceptifs ou pas convaincus = éducateurs non informés de l'existence du GEF

- **REFERENTS REGIONAUX : 11/14 Ligues Métropolitaines**

Avenir : Poursuivre notre démarche de motivation, d'explications au sein des AEF



**ROLE ET IMPLICATION + IMPORTANTS DES DELEGUES
DEPARTEMENTAUX ET REFERENTS REGIONAUX**



GEF INFOS

2 GEF INFOS N° 29, 30



**Moyen d'information primordial et indispensable
(Lien C.S. ➡ DD ➡ Educateurs)**

Transmission aux éducateurs ?



LITIGES

*** 7 dossiers :**

- **5 licenciements abusifs (N3)**
- **1 contrat non conforme (négociation)**
- **1 rupture conventionnelle (accompagnement)**

*** 7 interventions de notre avocat conseil
(aide, conseils, accompagnement)**



GEF – UNECATEF - UNCTF

RAS, situation inchangée depuis 2021

RAPPEL DES OBJECTIFS :

- **Objectif** : Défendre l'intérêt de TOUS les éducateurs et entraîneurs dans le respect des spécificités de chacun
- **Moyens** :
 - Echanges réguliers sur des sujets précis d'actualité ou en prévision de modifications du statut
 - Réactivation de l'intersyndicale ?
- **Avenir** : ?

Invitation du GEF et de l'AEF à l'AG de l'UNCTF (Oct 2023)



GEF – U2C2F

Constat : depuis le changement de président = aucun contact !
Paradoxe : très bon lien avec le représentant à la CFSEEF

Avenir : reprise de liens ?

Obligatoire pour négociation paritaire (minimas de salaire, évolution du statut des éducateurs...)



GEF – DTN

- **Echanges réguliers :**
 - **Nouvelle filière de formations (après la mise en place)**
 - **Employabilité dans le monde amateur**
 - **Soutien du projet d'encadrement technique**
 - **DTN Formation : évolution des formations (Avenir du BMF)**
- Constat : pas d'échange avant la mise en place de la nouvelle filière de formations !**



GEF – UAF

RAPPEL : U.A.F. (Union des Acteurs du Football)

Composition: UNFP, AEF, GEF, UNECATEF, UNAF, SAFE, SNAAF, AMFR, AMCFP

Objet : représentation des acteurs du football amateur et professionnel (Associations, syndicats)

Missions: échanges d'informations, actions communes si besoin

Représentants GEF : JL HAUSSLER, J. CHANCEREL

Réunions : 1 présentielle, 2 visio



APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE (MORAL)

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité



Rapport financier 2022 - 2023



COMPTE DE RESULTATS 2022 -2023



CHARGES		PRODUITS	
1-ACHATS		1. PRODUIT DE GESTION COURANTE	
Achat de prestations de services		COTISATIONS DES MEMBRES = 1168x 3 €	3 504,00 €
Fournitures diverses			
Gestion compte bancaire	245,43 €	COTISATIONS DIFFEREES 2022	105,00 €
Abonnement carte dépôt	6,00 €	2. AIDES DIVERSES	
		Aide au fonctionnement AEF	0,00 €
2- CHARGES EXTERNES			
Déplacements, missions et représentations			
Réunions Statutaires CONSEIL SYNDICAL	262,18 €		
Missions et représentations	431,90 €		
Frais AG NIMES Conseil syndical	777,61 €		
Communication			
Abonnement OVH	154,33 €		
Promotion Délégués Départementaux	800,00 €		
solde dû Promotion Délégués Départementaux	1 300,00 €		
Frais AG NIMES	700,00 €		
3- DIVERS			
Cotisation UAF	500,00 €		
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
	5 177,45 €		3 609,00 €

SOLDE 22/23

-1 568,45 €

Repris sur fonds propres

En attente de versement 21/22 79 X 3€ **237,00 €**

En attente de versement 22/23 130 X 3€ **390,00 €**



APPROBATION DU COMPTE DE RESULTAT 2022 - 2023

Une question sur l'absence de subvention de la FFF occasionne un échange sur la différence de traitement de notre syndicat par rapport aux autres organisations que sont l'UNECATEF et l'UNCTF.

L'assemblée s'étonne de cet état de fait malgré nos demandes réitérées plusieurs fois.

L'assemblée propose de rédiger une motion pour dénoncer cette situation qui s'apparente à de la discrimination.

Cette motion sera présentée à la FFF par le Conseil Syndical et relayée également par les Délégués Départementaux.



APPROBATION DU COMPTE DE RESULTAT 2022 - 2023

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité



Budget prévisionnel 2023 - 2024



BUDGET PREVISIONNEL 2023-2024



CHARGES

PRODUITS

ACHATS	1 040,00 €		PRODUIT DE GESTION COURANTE	
Fournitures diverses		40,00 €	COTISATIONS = 1400 x 3 €	4 200,00 €
Assemblée Générale		700,00 €		
Gestion compte bancaire		300,00 €	AIDES DIVERSES	
			Aide à solliciter à la FFF	2 500,00 €
CHARGES EXTERNES	7 100,00 €		REPRISE SUR FONDS PROPRES	
				1 940,00 €
Réunions Statutaires CONSEIL SYNDICAL (1200 x 2)		2 400,00 €		
Missions et représentations		500,00 €		
Promotion Délégués Départementaux		1 500,00 €		
FRAIS AG 23/24 (Paris : pas couplée à l'AG de l'AEF)		2 500,00 €		
Abonnement OVH		200,00 €		
DIVERS	500,00 €			
Cotisation UAF		500,00 €		
TOTAL	8 640,00 €	8 640,00 €	TOTAL	8 640,00 €



Statut des Educateurs :
Principales modifications votées
à l'AG de la FFF en juin 2023



Article 6-2 : Formation continue

L'obtention d'un certificat fédéral de spécialité suivant a valeur de formation continue de niveau 3 et 4 (sauf VAE) :

- Certificat Fédéral de Futsal Base**
- Certificat Fédéral Educateur de Gardien de but**
- Certificat d'Entraîneur Gardien de But Niveau 1**
- Certificat Fédéral de Beach Soccer**
- Certificat Fédéral de Préparateur Physique**

**Proposition
GEF**



ARTICLE 12 : OBLIGATION DE DIPLÔME

A compter du 01/07/2024 :

- D2 Féminine : BEF, entraîneur principal de l'équipe.**
- Futsal D1 : BMF « Futsal » entraîneur principal de l'équipe.
(Avec contrat en 2024 – 2025)**

**Proposition
GEF**



ARTICLE 12-4 : INTERDICTION DE CUMUL

« Les éducateurs ou entraîneurs ne peuvent être désignés en qualité d'entraîneur principal pour deux ou plusieurs équipes énumérées l'article 12.

L'éducateur ou entraîneur d'un club astreint à utiliser les services d'un éducateur ou entraîneur ne peut toutefois en aucun cas être autorisé à entraîner dans un autre club sous réserve du respect des conditions prévues aux article 12 et 16 du présent Statut. (Sauf si 2 contrats de travail) »

[Voir article 16](#)



ARTICLE 13 : DESIGNATION DE L'EDUCATEUR

« A compter du premier match officiel et jusqu'à la régularisation de leur situation, les clubs sont pénalisés de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière. »

**Proposition
GEF**



ARTICLE 16 : UNICITE DE LA LICENCE TECHNIQUE

L'éducateur ou entraîneur de football ne peut encadrer plus d'une équipe à obligation, participante aux championnats énumérés à l'article 12 du présent Statut.

Ex : N3 + R2 : **NON**

R1 + Nat U17 ou U19 : **NON**

R1 + 15a ligue ou district : **OK** (*sauf dispositions spécifiques ligues ou districts*)

R2 + 13a ligue ou district : **OK** (*sauf dispositions spécifiques ligues ou districts*)



**Projet d'amélioration de
l'encadrement technique des équipes :
Point des travaux**



RAPPEL DU PROJET

- Accord collectif de principe (dirigeants, DTN, syndicats) pour :
 - **1 équipe = 1 éducateur** formé minimum (ex : U6 = module U6)
 - **Priorité** aux équipes de jeunes : U6 à U18
 - **Intégration de la fonction de Resp. Tech.** = favoriser l'emploi (BMF)
 - **Contrat avec minima horaire (9h) ?** : R2 – U16R1 – U18R1 – Resp. Tech. Jeunes – D1 futsal – D2 Fem (*Répondre aux exigences de France Compétence : employabilité*)
 - **Trouver le bon équilibre entre** : éduc « bénévole » (CFI-DF) et « salarié » (TPF) en fonction du niveau du club et de la catégorie
 - **Progressivité** de mise en place : 2023 - 2027
 - **Objectif** : vote à l'AG FFF de juin 2023
- **Création** d'un Comité Stratégique « *Emploi – Formation FFF* »



Bilan d'étape octobre 2023

- **Objectif** : vote à l'AG FFF de juin 2023 = **PROJET ANNULE – NON PRESENTE A L'AG ??**
- **Motifs** : trop de dirigeants de districts et ligues réticents = risque de non adoption

AVENIR ?

- Nouvelle présentation du projet au COMEX par le DTN (septembre), **avec priorité des 6 – 11 ans**
- **Décision**: échanges au sein des groupes de travail et commissions fédérales pour élaborer un plan d'action !!!!



Les nouvelles filières de formation et les équivalences.



EQUIVALENCES DU 01/07/2023 AU 30/06/2027

ANCIENS MODULES/CFF		NOUVEAUX CERTIFICATS/ DIPLOMES	GESTION	DEMARCHE	DELIVRANCE DIPLOME	
ANIMATEUR SENIOR	CFF3	MODULE SENIORS	CFI SENIORS CERTIFIÉ	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
		MODULE U17-U19	CFI U14-U19 CERTIFIÉ	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
INITIATEUR 2	CFF2	MODULE U15	CFI U14-U19 CERTIFIÉ	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
		MODULE U13	CFI U10-U13 CERTIFIÉ	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
INITIATEUR 1	CFF1	MODULE U11	CFI U10-U13 CERTIFIÉ	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
		MODULE U9	CFI U6-U9 CERTIFIÉ	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
		MODULE U7	CFI U6-U9 CERTIFIÉ	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
		CERTIFICAT FUTSAL BASE	CFI FUTSAL CERTIFIÉ	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
		MODULE FUTSAL ENTRAINEMENT/PERFECTIONNEMENT	MODULE FUTSAL U18- SENIORS ATTESTÉ	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
		MODULE FUTSAL INITIATION/DECOUVERTE	MODULE FUTSAL U13- U15 ATTESTÉ	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
		MODULE ANIMATEUR/TRICE FEDERALE	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
		CFF4	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
		CFF2 OU CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE*	DF COACH JEUNES	Liges Régionales	Inscription et participation à la journée de formation complémentaire	Liges Régionales
		CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE*	DF COACH SENIORS	Liges Régionales	Inscription et participation à la journée de formation complémentaire	Liges Régionales
		MODULES U7 + ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE + CFF1 + CFF4 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE*	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL (UEFA C)	FFF (Service Entraîneurs)	Sur dossier à envoyer complet directement à la FFF (Service Entraîneurs)	FFF (Service Entraîneurs)

*Une journée de 8h spécifique organisée par les Ligues Régionales



Les nouvelles filières de formation et les équivalences.

PROBLEMATIQUE

Les actions de formation et l'architecture des Diplômes d'éducateurs sont en mouvement accéléré ces derniers mois. On connaît tous l'origine de ces transformations et il ne s'agit pas ici de les commenter. (Filière bénévole – professionnelle)

Cependant, certaines évolutions impactent sérieusement le fonctionnement des Ligues en la matière sans que la FFF ne donne des lignes directives suffisantes pour harmoniser l'ensemble.

Par conséquent, chaque Ligue, selon son état actuel des obligations d'encadrement, doit agir pour intégrer les nouveaux diplômes et certificats dans sa propre organisation.

Comment les Ligues se sont saisies de cette évolution ? : c'est l'objet de l'échange que le Conseil a proposé, considérant que le Syndicat dispose de représentants mandatés dans 9 Ligues sur 12.

Chacun a été invité à informer l'Assemblée de l'état d'avancement des travaux dans sa région.



Les nouvelles filières de formation et les équivalences.

- Pour la Région des Pays de la Loire :

C'est La CRSEEF qui s'est saisie de la question. Une réunion de travail sur le sujet a été organisée avec la présence du représentant des Educateurs au Conseil de Ligue et du Directeur adjoint de la ligue, juriste de formation (tous les 2 membres de la Commission).

Dans cette Ligue, il existe un tableau des obligations intégré dans le Statut National avec la mention : Dispositions particulières à la LFPL.

Ce tableau liste les obligations pour toutes les équipes de Ligue (Seniors, jeunes, féminines, futsal) ainsi que pour toutes les équipes de District de niveau immédiatement inférieur à celui de la Ligue.

La commission a planché sur la proposition de l'ETR et établi un document intégrant les nouveaux diplômes et certificats qui sera présenté à l'AG de la Ligue en novembre.

Si ce tableau est voté, il entrera en application immédiatement.



Les nouvelles filières de formation et les équivalences.

- **Pour la Ligue de Bretagne** : La réécriture du Statut Régional des Educateurs est transmis à la CRSEEF pour validation lors de la réunion plénière de septembre 2023, avant un vote lors de la prochaine Assemblée Générale de la Ligue, pour les articles dont le fond est modifié. Applicable à compter de la saison 2024/2025.
- **Pour la ligue Auvergne Rhône Alpes** : un groupe de travail a été créé par le CD de la Ligue (composé du DTR, 3 élus du CD dont le représentant des éducateurs). Le projet prévoit d'intégrer les nouveaux diplômes avec une application progressive jusqu'en 2027 - 2028. Il concerne la R3 seniors, toutes les équipes de ligues féminines, jeunes et futsal. Il est soumis à l'avis de la CRSEEF. Il devrait être présenté à l'AG d'été 2024.
- **Pour la ligue Paris Ile de France**: Une information a été transmise au sein de l'ETR puis vers les clubs. Un groupe de travail composé du DTR, secrétaire, représentant des éducateurs est créé. Pour 2023 – 2024 : intégration des nouveaux diplômes, application progressive jusqu'en 2026 – 2027. En district il est déjà demandé au moins une attestation de formation. Des sanctions financières sont prévues ainsi que le remplacement de l'éducateur absent par un éducateur diplômé.
- **Pour le Nouvelle Aquitaine** : A ce jour, pas d'intégration des nouveaux diplômes. En R3 seniors est prévu un BMF ou un CFF3 en cas de montée de district. Pas d'obligations chez les jeunes.



Les nouvelles filières de formation et les équivalences.

- **Pour la Ligue Bourgogne Franche Comté:** 2 réunions de réflexions qui débouchent sur une grille intégrant les anciens et nouveaux diplômés, pour toutes les catégories séniors, féminines, jeunes, futsal avec une mise en application progressive jusqu'en 2028. Texte voté en AG de ligue récemment.
- **Ligue de Guadeloupe :** A ce jour, pas de travail de réflexion à ce sujet
- **Ligue Occitanie :** Pour la saison 2023 – 2024 : minimum requis pour les catégories R2 des U18 à U16 est le CFF3 ou COACH SENIORS / COACH – JEUNES. Les entraîneurs sous dérogation en U16R2, U17R2, U18R2 qui doivent se former au cours de la présente saison afin d'obtenir le diplôme minimum peuvent au choix s'inscrire et passer le Coach Séniors comme le Coach Jeunes. Certains district exigent des éducateurs certifiés.
- **Ligue de Normandie :** Réunion avec le DTR Formation : interrogation concernant l'intégration des nouveaux diplômés ? Les clubs s'interrogent également sur cette nouvelle filière de formation et les incidences pour eux.
- **Ligue de Méditerranée :** Les nouveaux diplômés sont intégrés dans les obligations notamment chez les jeunes en ligue (U16 R1, U14). Le permis de conduire une équipe est toujours en vigueur.
- **Ligue Val de Loire :** une discussion est prévue à l'AG de la ligue de novembre sur les modalités d'intégration des nouveaux diplômés.
- **Ligue Grand Est :** (Alsace) : RAS à ce jour



QUESTIONS DIVERSES

Hugues BOUCHER : Bourgogne Franche Comté :

- Est il prévu quelque chose pour justifier de son appartenance au GEF (Carte, timbre, insigne...) ?

La création d'une carte de cotisant au GEF est à l'étude. Elle devrait être proposée pour le prochain mandat 2024 – 2028.

- Est il possible d'organiser une réunion avec un responsable GEF National et les adhérents départementaux ?

Cette initiative est tout à fait possible par le biais d'une visioconférence. Il suffit de prévoir une date et quelques thèmes à échanger.

- Où en sommes nous sur la dérogation aux diplômes en cas de montée (article 12-3 du statut des éducateurs (limitation de la dérogation à 4 ans ? :

Cette proposition a été faite la saison dernière au cours de plusieurs COPIL par le représentant du GEF. Mais elle n'a malheureusement pas été retenue par la majorité des membres. (2 pour, 3 contre, 1 abstention)



QUESTIONS DIVERSES

Il est rappelé que la prochaine Assemblée Générale sera électorale.

Considérant que nos statuts prévoient la présence d'au moins 5 membres issus du Comité Directeur de l'AEF Nationale au sein du Conseil Syndical du GEF, la prochaine assemblée ne pourra pas se dérouler à la même date que celle de l'AG de l'AEF Nationale, mais quelques temps après.

L'Assemblée Générale de l'AEF Nationale est prévue normalement à l'automne 2024. Celle du GEF devrait se dérouler avant la fin 2024.

La date et lieu restent à déterminer.

Le Conseil Syndical lance dès à présent un appel à ceux qui souhaiteraient s'investir et rejoindre notre équipe.

Les modalités de candidatures seront bien entendu rappelées avant l'AG 2024.

Merci pour votre présence et votre participation

Bonne saison à tous !



Rendez vous à l'apéro !!